



Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
(Reconnue d'Utilité Publique –Décret du 6-7-1962 - J.O. du 11-7-1962)

SERVICE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

23 Boulevard des Alliés
70000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.86.44
Mail : saemo.70-vesoul@ahssea.fr

Antenne Gray :
19 Chemin Neuf
70100 GRAY
Tél. : 03.84.65.16.51
Mail : saemo.70-gray@ahssea.fr

Antenne Lure :
6 Rue de l'Inventaire
70200 LURE
Tél. : 03.84.30.10.64
Mail : saemo.70-lure@ahssea.fr

RAPPORT D'ACTIVITE

ANNÉE 2022

I. INTRODUCTION COMMUNE AU S.A.E.M.O., S.S.P., D.A.E.D.R. ET SPECIFIQUE AU S.A.E.M.O.

L'année 2022 confirme une fois encore la mobilisation de l'ensemble des professionnels du pôle. Directement impacté par la pénurie de travailleurs sociaux et les problématiques de recrutement du secteur, chacun a dû et su faire preuve d'adaptabilité et d'investissement pour pallier, compenser, renforcer, et ce dans l'intérêt des familles, de la continuité de service et du collectif.

Concernant l'activité au S.A.E.M.O., comme le présente plus en détail le rapport : pour une capacité de 635 mineurs, la prise en charge mensuelle s'est trouvée plus ou moins constante entre 573 et 602 mineurs. Pour autant, en raison des vacances de postes et de la sectorisation de l'intervention, la liste d'attente a été existante tout au long de l'année. Globalement, 882 mineurs qui ont été suivis sur l'année 2022 (882 également en 2021).

Ce sont 280 mineurs qui ont été admis durant l'année 2022 (256 en 2021), et 309 sorties dans l'année, ce qui indique comme pour les années précédentes un taux de rotation important.

Par ailleurs, 14 mineurs ont bénéficié d'une mesure de P.E.A.D. durant cette année et 41 d'une mesure de placement, soit une baisse par rapport à 2021 par rapport au nombre total de mineurs.

Les axes de travail relevant d'une « dimension pôle » ont été concrétisés en 2022, et ce afin de répondre à la nécessaire qualité de notre intervention et aux exigences légales de notre secteur : harmonisation des outils éducatifs et administratifs, sectorisation des chefs de service, réécriture des projets de service, déploiement du logiciel informatisé de l'usager.

En outre, les étapes préalables au projet d'ampleur porté pour 2023 pour la mise en œuvre de la mesure unique modulable (M.U.M.) ont fait l'objet d'une élaboration conjointe aux différents services concernés et en lien direct avec les services de l'A.S.E.F.

La dynamique partagée, dans l'intérêt du mineur et des familles, pour un parcours sécurisant et réduisant au maximum les ruptures, s'est renforcée pour répondre aux enjeux des politiques sociales de protection de l'enfance.

Les projets associatifs et transversaux se sont également poursuivis en 2022, notamment dans le cadre de l'élaboration du nouveau C.P.O.M., mais également de la réorganisation des services de la Direction Générale, des travaux relatifs à la R.G.P.D., de la création des fiches de postes, du développement des compétences par les accords de formations ; ces dimensions ayant un impact direct sur les fonctionnements des services, les conditions de travail, les salariés eux-mêmes et le public accompagné pour lequel tous les professionnels sont engagés quotidiennement.

II. MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Au 31.12.2022, le service comptabilise 20 travailleurs sociaux, dont :

- 18 éducateurs spécialisés pour 17,4 E.T.P. et 2 éducatrices de jeunes enfants pour 2 E.T.P.
- 3 psychologues cliniciennes pour 2,05 E.T.P.
- 3 chefs de services pour 3 E.T.P.
- 5 secrétaires (3 au siège Vesoul et 1 sur chaque antenne GRAY et LURE) pour un total de 4,3 ETP

Comme chaque année les mouvements du personnel ont été nombreux.

Des salariées ont choisi de muter vers un autre service de l'association : C. GAUER au S.P.S., M. CAIRÉ au C.A.M.S.P.

D'autres sont partis vers de nouveaux horizons : L. BAZIN, D. LOUIS, S. ROUX.

D'autres encore sont parties en retraite : S. FRANÇOIS, M. FRIEDEN, K. GREGY.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux travailleurs sociaux pour les remplacer : C. JOUNIAUX, L. TOURÉ, A. BACON, E. MONGIN, M. MONIN.

[Tapez ici]

Au cours de l'année 2022, l'ensemble des 3 postes de secrétariat sur le site de Vesoul ont fait l'objet de vacances. I. THELEN a donc rejoint le service en remplacement de S. ROUX, ainsi que F. FERREIRA DA SILVA en remplacement de S. FRANÇOIS. De plus, T. MAIROT a intégré le service au titre d'un CDD de remplacement de L. PORTA.

Madame C. VERNIER, cheffe de service, a été remplacée par Madame M. CORDUANT.

Au 31.12.2022, 2 postes de travailleurs sociaux restent vacants.

Cette année encore, nous avons rencontré de nombreuses difficultés de recrutement, notamment concernant les postes de travailleurs sociaux et de secrétaires. Peu de candidatures nous parviennent et les délais de vacances de postes sont importants. L'équipe s'est de nouveau fortement mobilisée pour compenser l'absence de certains collègues et assurer une continuité de service, par le biais notamment des permanences, mais aussi de visites à domicile réalisées pour des situations en attente de prise en charge. Cette factualité impacte l'accompagnement réalisé au sein des familles. Par ailleurs, il fragilise le suivi, quand bien même les professionnels sont investis au maximum.

III. FORMATIONS

Formations collectives		
Intitulé	Salariés formés	Dates
La protection de l'enfance en 2021	Ensemble des salariés	31/01/2022
DUI – réflexion sur les besoins	A. CERESER M. BOULGUID F. FERREIRA DA SILVA	23/03/2022
Incendie	Ensemble des salariés	03/05/2022 - 05/05/2022 - 13/05/2022
DUI - mise en place et utilisation du logiciel	F. FERREIRA DA SILVA J. BOUDRIGA	22/06/2022
Communication non violente	C. JOUNIAUX	14/11 – 15/11 et 25/11/2022
Communication non violente	I. THELEN	01/12 – 02/12 et 09/12/2022
Sensibilisation harcèlement sexuel et agissements sexistes	Ensemble des salariés	Du 12/12 au 15/12/2022
Approche systémique	V. LACAZE E. MONGIN	15/12 et 16/12/2022
DUI – Paramétrages Partie « Accompagnement »	M. CORDUANT M. BOULGUID F. FERREIRA DA SILVA	30/11 et 01/12/2022
DUI – Utilisation logiciel	Ensemble des travailleurs sociaux et psychologues	Du 02/12 au 15/12/2022

[Tapez ici]

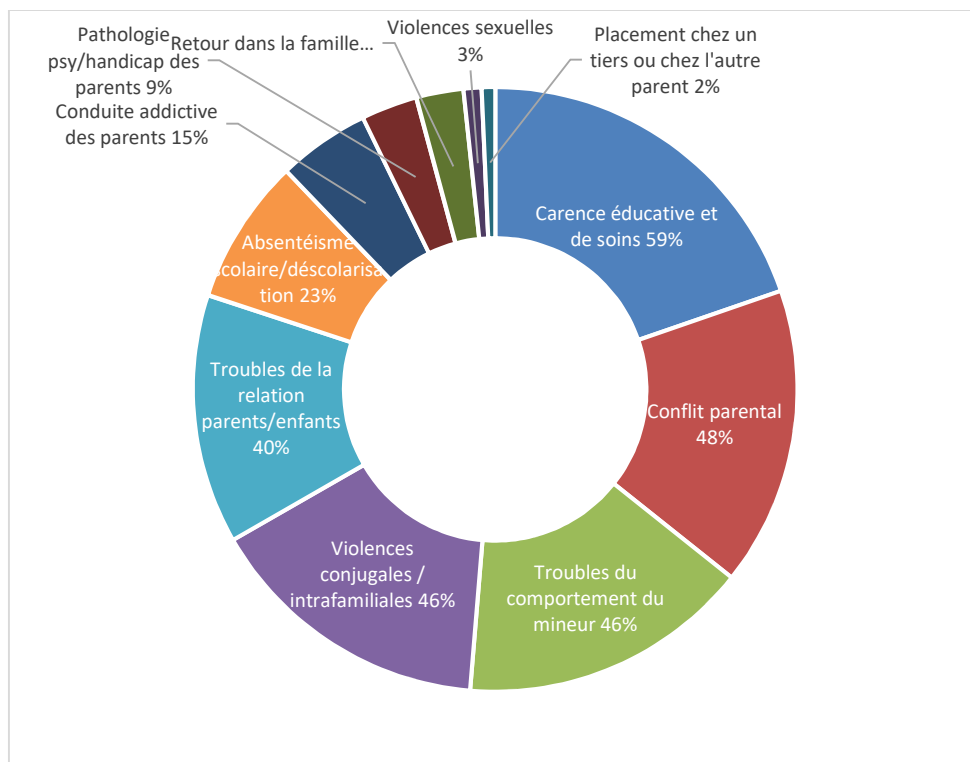
Plan de formation		
Intitulé	Salariés formés	Dates
L'enfant au cœur des conflits	A. CONTET	09/05 au 10/05/2022
SST initiale	A. MULOT	13/06 et 15/06/2022
Génogramme – niveau 2	A. MULOT	05/09 et 06/09/2022 - 17/10 et 18/10/2022 14/11 et 15/11/2022
Le travail systémique centré sur les solutions	A.S. MARMIER	15/09 – 16/09 et 07/10/2022
Formation tuteur	P. ALARÇON	29/09 – 30/09 et 13/12/2022
Conflits intenses et le syndrome d'aliénation parentale	L. LE GUELLEC	08/11 et 09/11/2022
L'humiliation	L. LE GUELLEC A. MULOT	21/11 et 22/11/2022

Malgré ce contexte particulier faisant état de manque de personnel, l'association a continué de maintenir son soutien aux équipes par le biais de l'accès à la formation. Ceci afin de continuer de développer leurs compétences mais aussi de leur offrir un espace nourricier avec d'autres professionnels.

ACTIVITE 2022

I. MOTIFS D'INTERVENTION

En 2022, les motifs d'intervention demeurent les mêmes que les années précédentes et se répartissent comme suit :

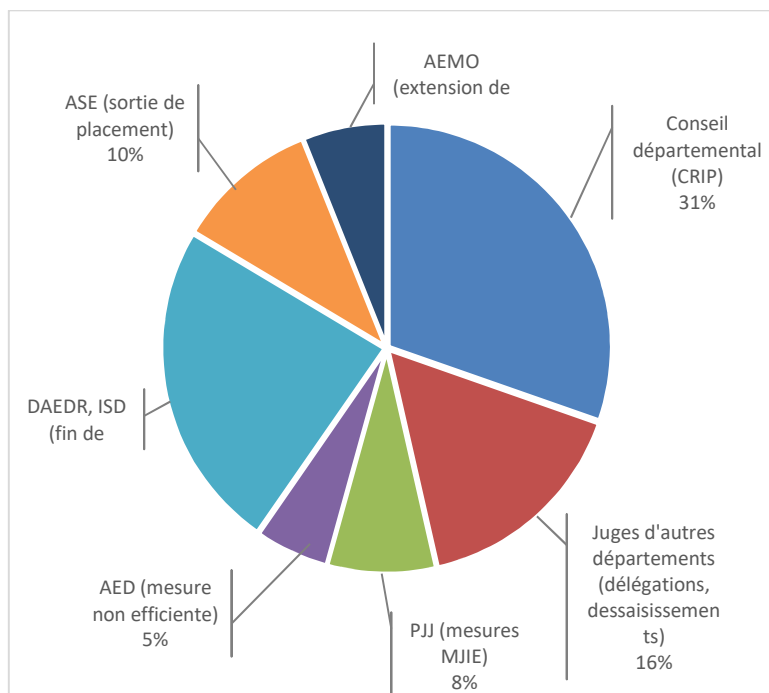


Ces motifs font référence à la problématique principale nommée dans le jugement, étant à préciser que les problématiques sont le plus souvent multiples.

II. ORIGINES DES MESURES

Pour l'année 2022, les principaux services prescripteurs d'une AEMO ont été :

[Tapez ici]



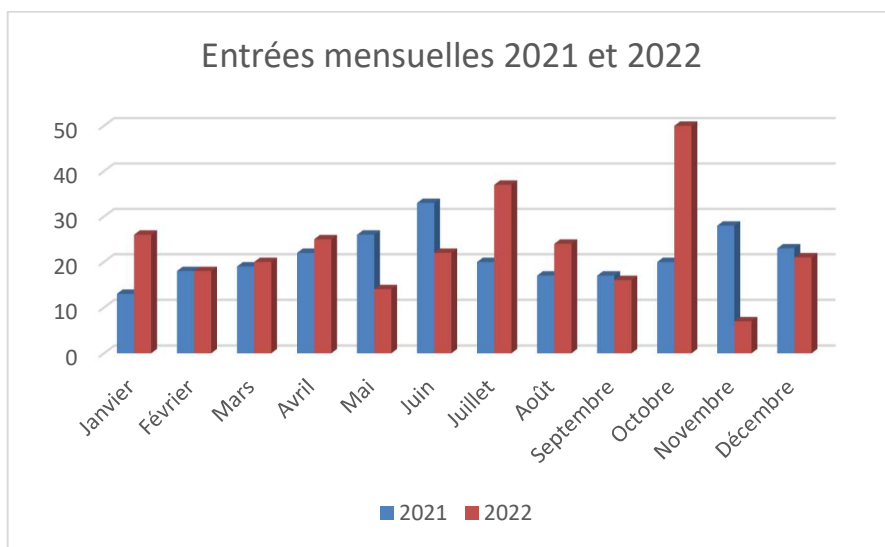
Les mesures arrivent principalement à la suite d'informations préoccupantes gérées par la C.R.I.P. (31%) et à la suite de mesures renforcées (24%), soit plus de la moitié des entrées en 2022.

En 2022, 16 % des entrées ont été orientées par un autre département, soit 45 mineurs (12 délégations de compétences et 33 dessaisissements).

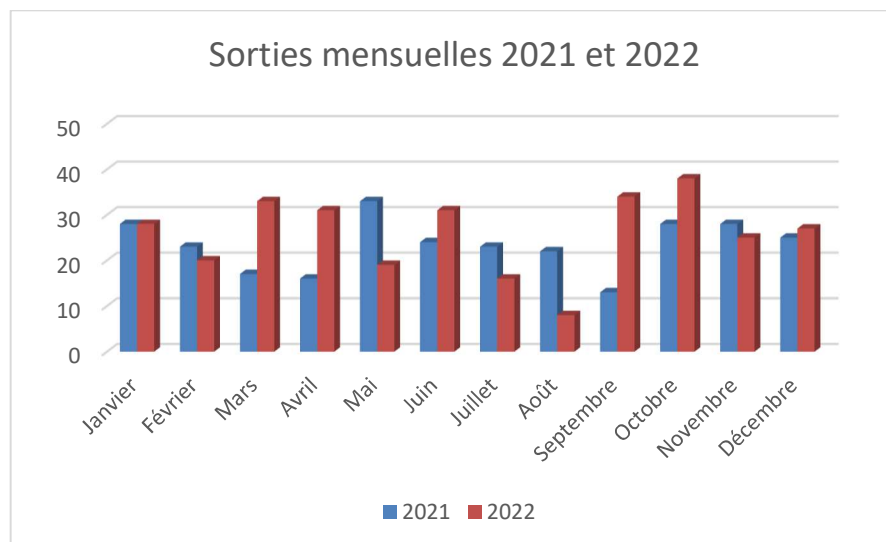
Il est à noter que le Juge des enfants peut également être saisi directement par un parent ou par les mineurs.

III. ENTREES ET SORTIES DES MINEURS PAR MOIS

	2021	2022
Janvier	13	26
Février	18	18
Mars	19	20
Avril	22	25
Mai	26	14
Juin	33	22
Juillet	20	37
Août	17	24
Septembre	17	16
Octobre	20	50
Novembre	28	7
Décembre	23	21



	2021	2022
Janvier	28	28
Février	23	20
Mars	17	33
Avril	16	31
Mai	33	19
Juin	24	31
Juillet	23	16
Août	22	8
Septembre	13	34
Octobre	28	38
Novembre	28	24



En lien avec le tableau « nombre de mineurs suivis par mois », nous remarquons que les mois de janvier, août et octobre sont les mois où le service suivait le plus de mineurs (respectivement 600, 602 et 596).

En effet, le nombre des entrées de ces mois a été bien supérieur au nombre des sorties :

- Août 2022 : seulement 8 sorties et 24 entrées.
- Octobre 2022 : malgré un nombre important de sortie s'élevant à 38, les 50 entrées ont permis de conserver un nombre de suivis élevé

Pour l'année 2022, au titre des entrées :

- Le nombre des entrées a été supérieur à 20 sur 7 mois : janvier, avril, juin, juillet, août, octobre et décembre
- En revanche, le mois de novembre a connu une forte baisse des entrées : seulement 7
- **En comparaison avec l'année 2021**, le nombre des entrées mensuelles a été plus irrégulier en 2022 : en 2021, le nombre des entrées oscille de 13 à 33 tandis qu'en 2022, il varie de 7 à 50.

Pour l'année 2022, au titre des sorties :

- Hormis les mois de juillet et août, le nombre des sorties est quasi constant bien qu'une baisse des sorties en février et mai soit relevée
- **En comparaison avec l'année 2021**, nous constatons une nette augmentation des sorties en mars, avril, juin, septembre et octobre. En revanche, nous relevons une baisse des entrées en mai et juillet. Le début et la fin d'année est quasi égale à 2021.

IV. NOMBRE DE MINEURS SUIVIS PAR MOIS

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
600	598	585	579	574	565	586	602	584	596	578	573

Certes, le nombre de mineurs pris en charge entre 2021 et 2022 a baissé.

Néanmoins, il est à noter que :

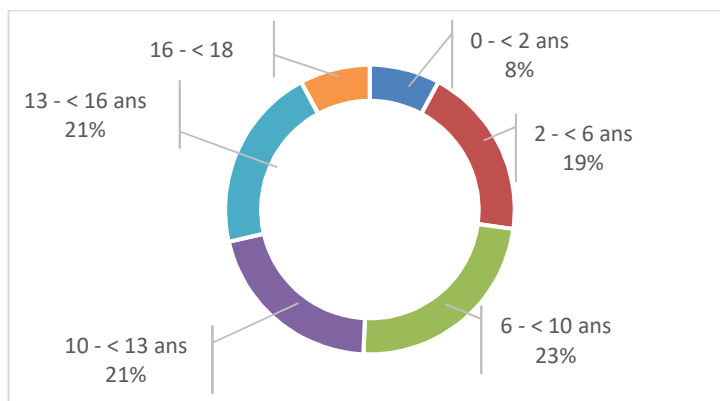
- L'équipe éducative n'a jamais été au complet tout au long de l'année. Pour illustration, le service a enregistré un taux d'absentéisme moyen de 12,2 %, ce qui est conséquent.
- De ce fait, les mineurs ont été pris en charge avec un effectif moyen par E.T.P. de 30,15 mineurs. A cet effectif, s'ajoutent les interventions ponctuelles et néanmoins fréquentes concernant les mineurs en attente de prise en charge (en moyenne 53 mineurs par mois)

V. LES JEUNES CONFIES AU COURS DE L'ANNEE

Age des jeunes au moment de la prise en charge :

[Tapez ici]

	Répartition par âge, à l'entrée dans la mesure
0 - < 2 ans	22
2 - < 6 ans	54
6 - < 10 ans	66
10 - < 13 ans	58
13 - < 16 ans	58
16 - < 18 ans	22



Nous remarquons que les enfants de moins de 6 ans représentent en 2022, 76 mineurs admis (soit 27%). L'extension des recrutements aux personnes titulaires du diplôme d'éducateur de jeunes enfants a permis d'embaucher 2 personnes (M. MONIN et A. BACON) et répondre aux besoins par des compétences et connaissances spécifiques.

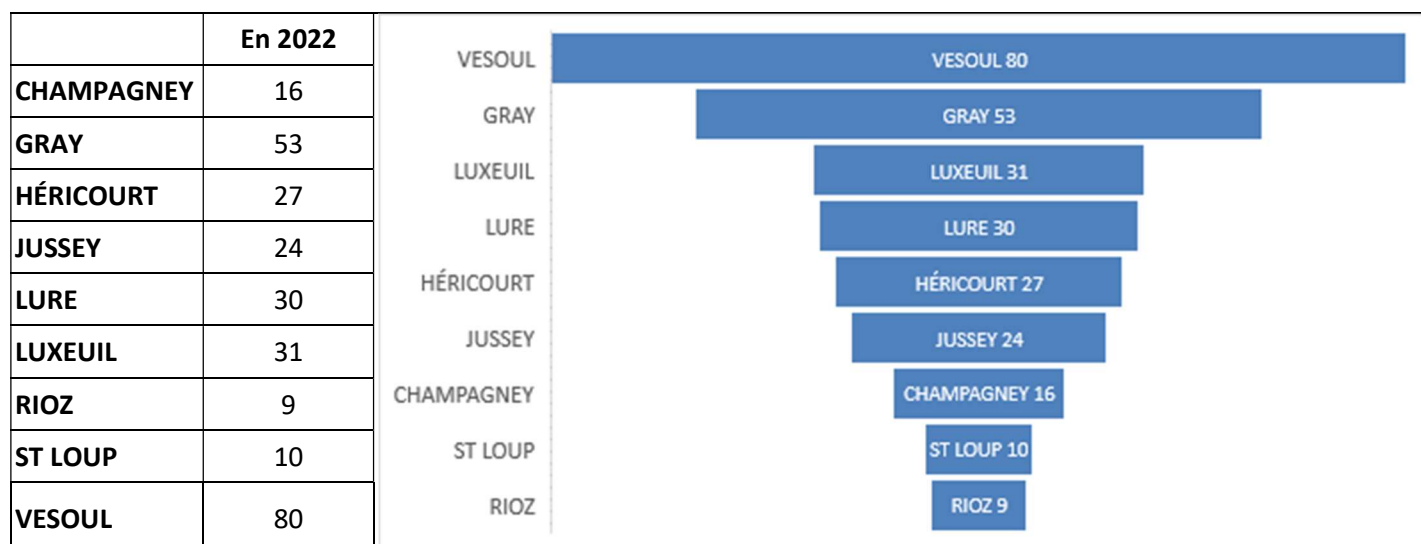
Les mineurs âgés de 16 à 18 ans représentent 8% des admissions. Cette donnée reste stable par rapport à 2021.

En revanche, le pourcentage de mineurs de 6 à 10 ans est en baisse par rapport à 2021 (passant de 32% en 2020 à 23%).

63% des mineurs admis ont entre 6 ans et 16 ans.

[Tapez ici]

Secteur des jeunes confiés :



Il est à constater :

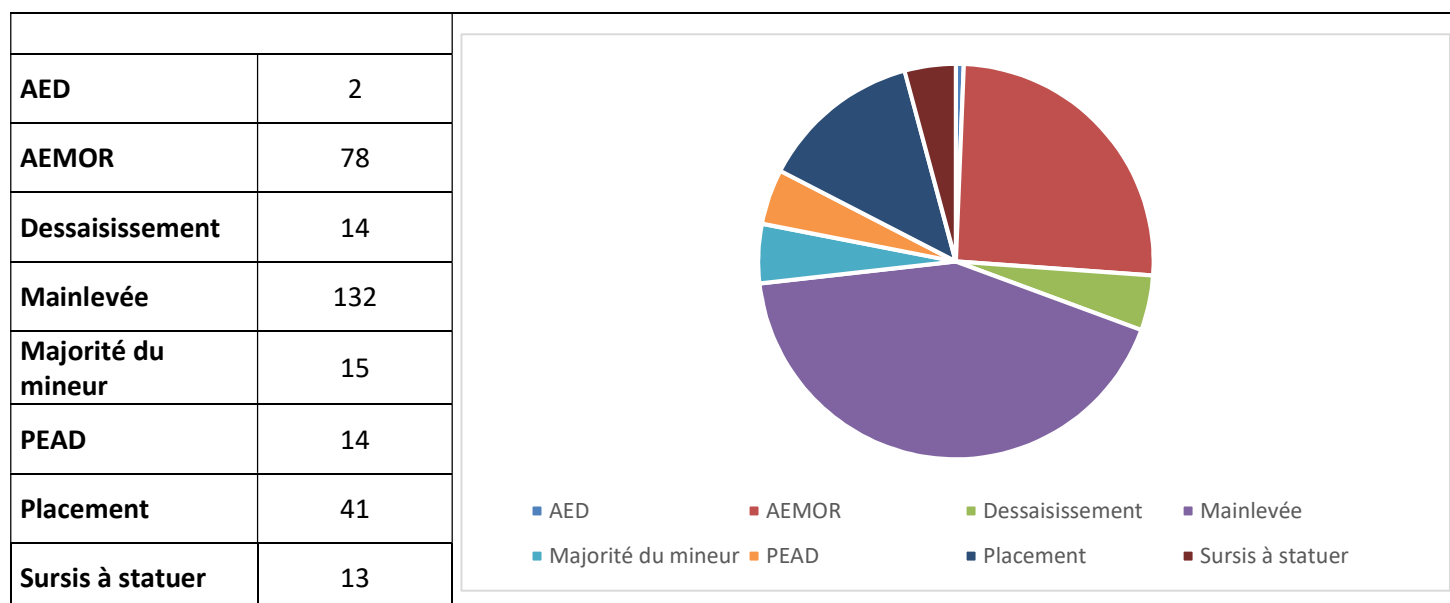
- Une forte baisse sur le secteur de ST LOUP/SEMOUSE (de 26 en 2021 à 10 en 2022)
- Une forte augmentation sur les secteurs de LURE (de 12 en 2021 à 30 en 2022) et VESOUL (de 70 en 2021 à 80 en 2022)
- L'évolution sur les autres secteurs est plus stable (+/- 4 mineurs en moyenne).

Les conséquences de ces évolutions d'un secteur à l'autre restent identiques aux années passées : désorganisation de l'activité (attribution des mesures parfois en dehors des secteurs d'intervention des travailleurs sociaux), augmentation des temps de trajet, dégradation des conditions de travail...

Il est à préciser que la répartition des secteurs d'origine des mineurs confiés est sensiblement la même que les années précédentes.

VI. LES JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE

Situations à la sortie



Sur 309 mineurs sortis en 2022 :

Il est à noter qu'une mainlevée a été prononcée pour une majorité de mineurs sortis (42,6%), justifiée par des objectifs atteints.

[Tapez ici]

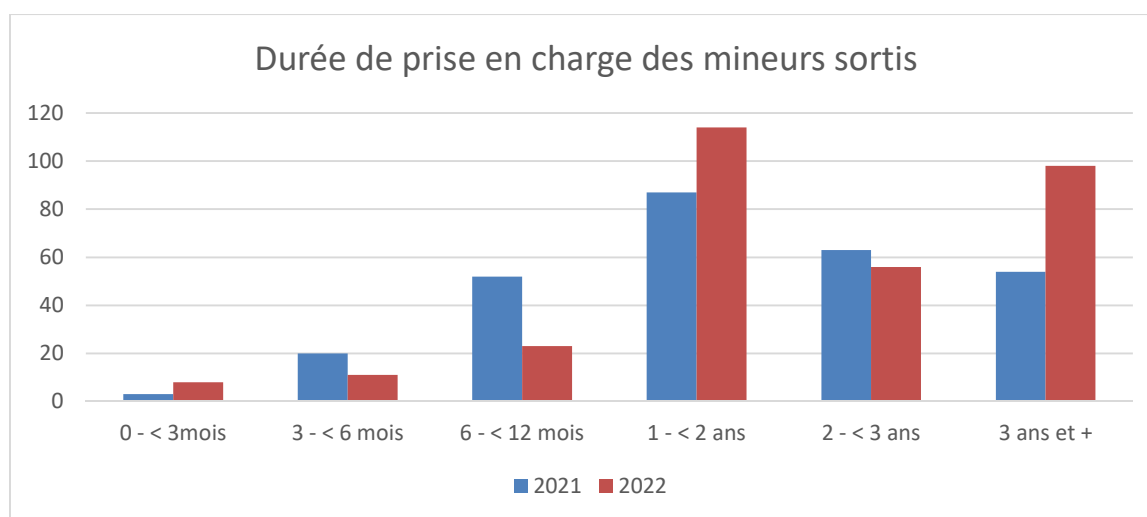
De plus, 55 placements ont été prononcées à raison de :

- 14 P.E.A.D.
- 41 mineurs confiés à l'A.S.E.F. C'est un chiffre en baisse par rapport à l'année 2021, notamment par rapport au pourcentage du nombre total de mineurs : 4,64 % en 2022 contre 5,55 % en 2021.

Enfin, comme les années précédentes, un taux important de mineurs a ensuite bénéficié d'une mesure d'A.E.M.O. Renforcée : 25,5 %.

Durée de prises en charge terminées

	2022	
0 - < 3mois	8	3%
3 - < 6 mois	10	4%
6 - < 12 mois	23	8%
1 - < 2 ans	114	36%
2 - < 3 ans	56	18%
3 ans et +	98	31%



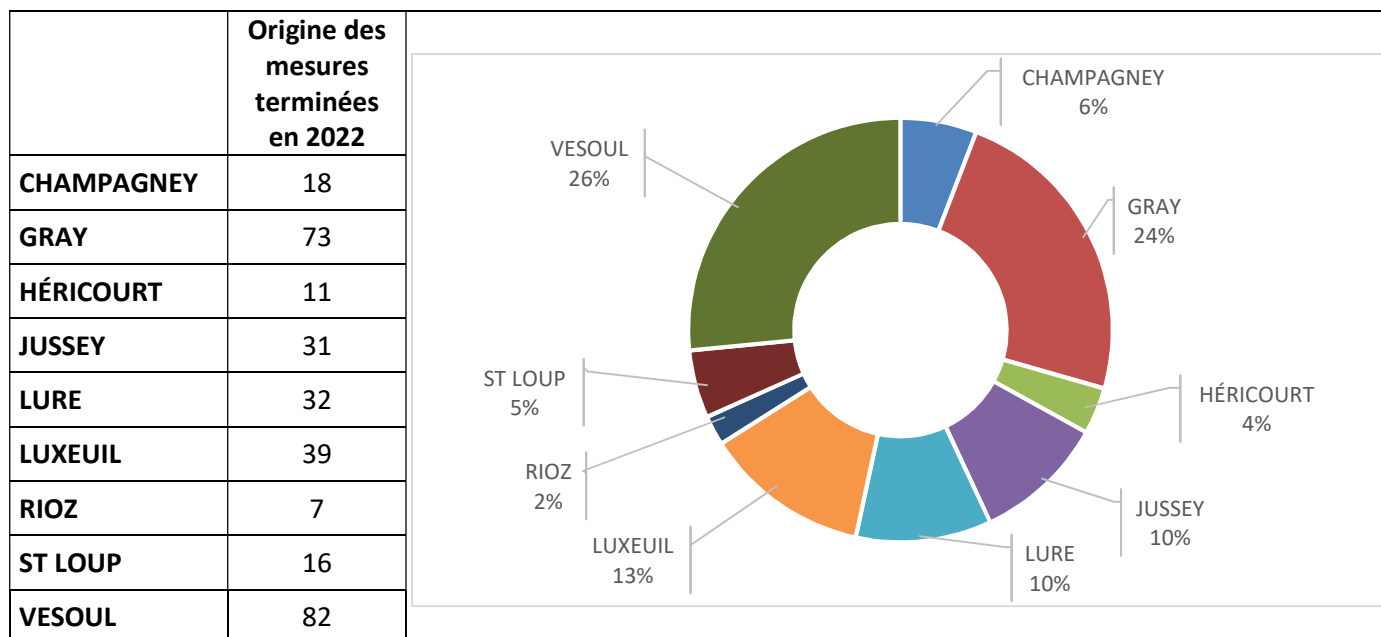
En 2022, les constats sont les suivants :

- Forte augmentation du nombre de mineurs ayant bénéficié d'une mesure de plus de 3 ans (31% des sorties en 2022 contre 19% en 2021)
- Forte baisse du nombre de mineurs ayant bénéficié d'une mesure d'une durée de 6 à 12 mois (– 11 points)
- La part des mesures d'une durée de 0 à 6 mois reste stable entre 2021 et 2022 : respectivement 8% et 7%
- Hausse de 5 points du nombre de mineurs sortis ayant bénéficié d'une mesure d'une durée de 1 à 2 ans, ils représentent 36 % en 2022 et représentaient 31 % en 2021
- Baisse de 5 points du nombre de mesures d'une durée de 2 à 3 ans : le taux passe de 23% à 18%

Ainsi, on peut en déduire que la durée moyenne d'intervention a considérablement augmenté.

[Tapez ici]

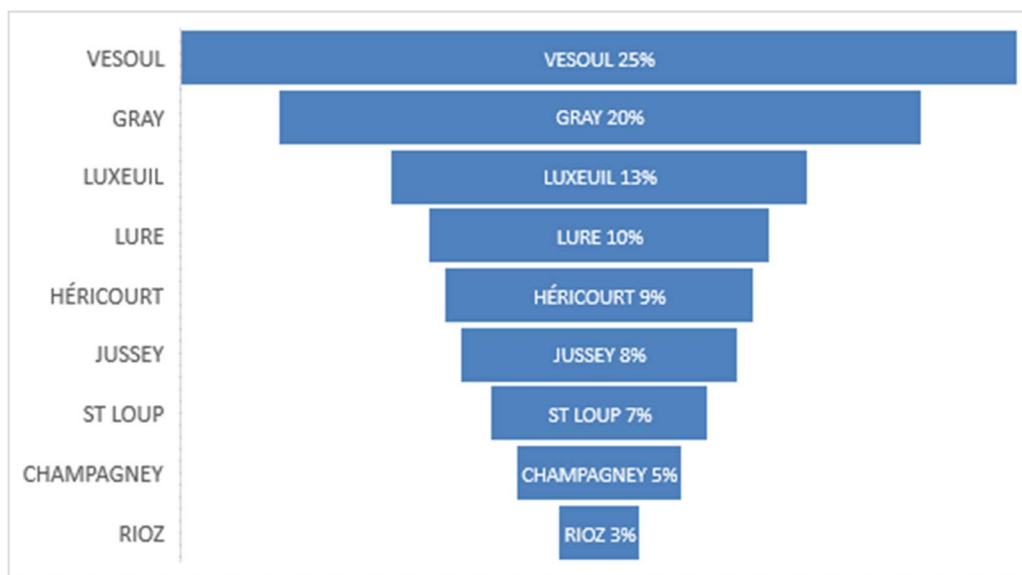
Secteurs d'origine des mesures terminées



Pour l'année 2022, il est à noter :

- La majeure partie des mineurs sortis sont originaires des secteurs de VESOUL (27%) et de GRAY (24%)
- Le secteur le moins représenté concernant les sorties de l'année 2022 est RIOZ (2%)

VII. LES JEUNES EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2022



Comme les années passées, VESOUL et GRAY demeurent les secteurs ayant la plus forte activité au 31.12.2022.

Le secteur de HÉRICOURT a quasiment doublé : 5% en 2021, mais à 9% en 2022.

**ELEMENTS DE BILAN COMMUNS ET PERSPECTIVES COMMUNES AU S.A.E.M.O., S.S.P., D.A.E.D.R. POUR
UN SERVICE UNIQUE A NAITRE EN 2023**

Les perspectives de travail qui avaient été posées en 2021 ont pu partiellement se mettre en œuvre. Elles ont souffert de la poursuite des problématiques de recrutement ayant fortement mobilisé l'ensemble des professionnels en poste et engendré une charge d'activité importante, quel que soit le cœur de métier.

Priorité a été donnée à la continuité de service nécessitant un engagement fort de tous les professionnels, et à la poursuite des travaux relatifs à l'harmonisation, dans une dimension « pôle » des outils, tant éducatifs qu'administratifs.

2022 aura été marquée par le travail d'élaboration du nouveau C.P.O.M. spécifiquement impacté pour le pôle milieu ouvert au titre de la mise en œuvre de la mesure unique modulable (M.U.M.) à compter de 2023. Dès le mois de septembre, des comités techniques ont été mis en place par les services de l'A.S.E.F. afin de co-construire au titre des outils éducatifs, du circuit et du déroulement de la nouvelle mesure, du périmètre et du cadre d'intervention, de la considération des impacts internes de la projection d'une fusion du S.A.E.M.O., S.S.P. et D.A.E.D.R.

L'année aura permis de poursuivre la mise en place des différentes étapes préalables, notamment par la sectorisation des chefs de services sur les antennes, l'appropriation d'outils éducatifs communs, la mise en place d'outils administratifs harmonisés, l'élaboration de procédures, la réécriture des projets de service sous la forme d'un projet de pôle, le déploiement d'un logiciel informatisé de l'usager.

Dans la continuité de cette dynamique, l'année 2023 verra le jour. L'enjeu de la future année reposera sur les travaux à poursuivre pour une mise en œuvre rapide mais sécurisante de la M.U.M., au travers de la sectorisation de l'intervention, et par là-même des équipes, mais également pour une efficience des différents outils.

Harmonisation, mutualisation, décloisonnement, partages d'expériences, enrichissement mutuel, valorisation de l'expertise, participation des mineurs et des familles, regards croisés sur les pratiques éducatives, territorialisation, pilotage ajusté et sectorisé de l'activité, forment les contours des projets de l'année à venir. Les travaux se poursuivront également au titre de l'implication des professionnels dans les démarches de santé et sécurité au travail par le D.U.E.R.P., celles de la démarche d'évaluation de nos services, et plus largement d'un point de vue associatif au titre de la Q.V.C.T. et de la R.G.P.D.

F.FERREIRA DA SILVA,
Secrétaire de direction.

A. CERESER,
Directrice de Pôle,
en collaboration avec
Madame BUZER, Directrice Ajointe de Pôle,
Madame CORDUANT, Cheffe de service éducatif.